

RCS : EPINAL  
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 40092  
Numéro SIREN : 477 769 178  
Nom ou dénomination : EUROPENERGIE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 547



Monsieur Rémi DUCHENE, présent, déclare accepter les modalités proposées pour le rachat des 2500 actions lui appartenant.

« Bon pour rachat aux conditions proposées »

*Bon pour rachat aux conditions proposées*

Monsieur Clément DUCHENE, présent, déclare accepter les modalités proposées pour le rachat des 2500 actions lui appartenant.

« Bon pour rachat aux conditions proposées »

*Bon pour rachat aux conditions proposées*

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de réduire le capital social pour le ramener de 580 992 euros à 444 336 euros, par voie de rachat de 22 776 actions de 6 euros de nominal chacune, au prix de Quarante-Cinq euros par action.

L'Assemblée Générale précise que la décision de réduire le capital est définitive, les mesures de protection offertes aux créanciers ne pouvant pas la remettre en cause, celles-ci retardant seulement les effets matériels de la réduction.

Tous les droits attachés aux actions des actionnaires sortants, rachetées et annulées ce jour, s'éteindront ce même jour., notamment le droit aux bénéfices de l'exercice clos le 31 octobre et de l'exercice en cours.

Il est précisé que le rachat des parts ne donnera pas lieu à un acte distinct du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

### « ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté le paragraphe suivant :

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale en date du 21 décembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 136 656 euros, pour être ramené de 580 992 euros à 444 336 euros par rachat et annulation de 22 776 actions. »

### « ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **Quatre Cent Quarante Quatre Mille Trois Cent Trente Six euros** (444 336 euros).

Il est divisé en **Soixante Quatorze Mille Cinquante-Six actions** (74 056) actions de six (6) euros chacune, de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Fin de l'extrait – Certifié Conforme  
Le Président

